



AVIS AU PUBLIC

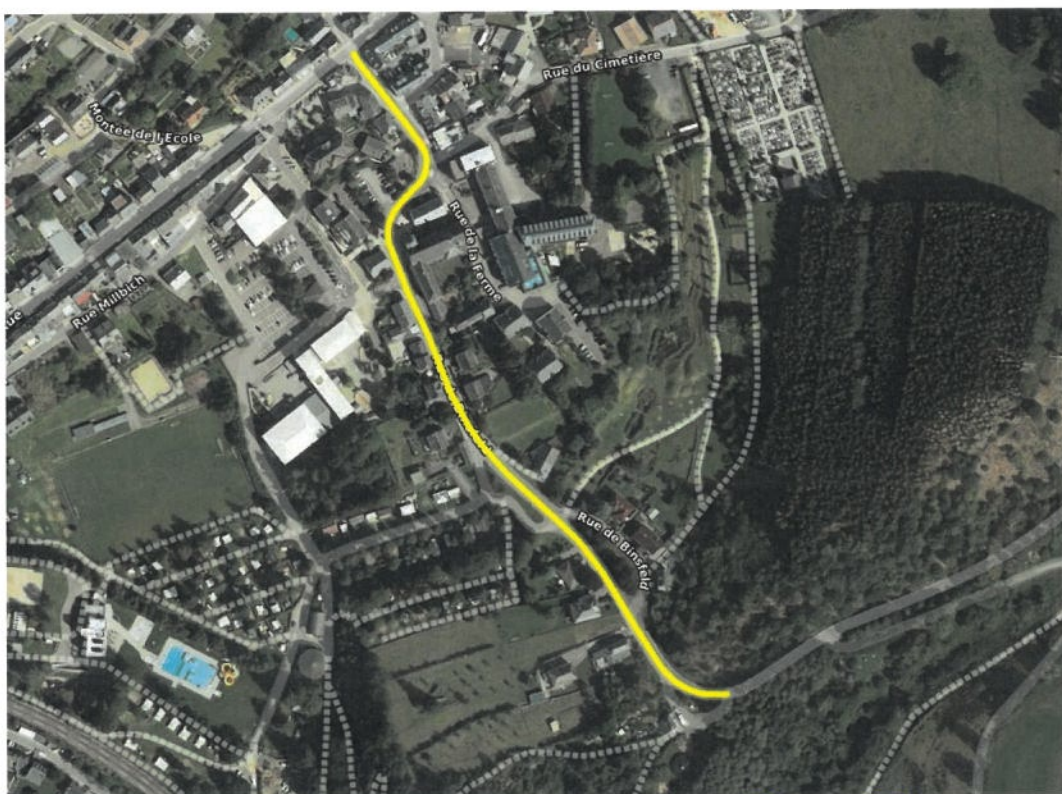
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 13 avril 2021, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux routiers à hauteur de « 2-42, rue de Binsfeld » à Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation à partir de jeudi 15 avril 2021, jusqu'à la fin des travaux ;

- **Le tronçon de rue du CR337, « rue de Binsfeld » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci dans la zone du chantier et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux. Les signaux colorés lumineux seront déplacés en fonction de l'avancement du chantier.**
- **Trottoir fermé le long du CR337, « rue de Binsfeld » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons. La fermeture du trottoir sera déplacée en fonction de l'avancement du chantier.**
- **Stationnement interdit le long du CR337, « rue de Binsfeld » à Troisvierges comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé. Le stationnement interdit sera déplacé en fonction de l'avancement du chantier.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « fin travaux »